



République Française  
Département des Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

• **Hôtel de ville**

18 avenue Maréchal Joffre

66380 Pia

☎ 04 68 63 28 07

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le dix sept juillet à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de PIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean JAURES, sous la présidence de Monsieur Jérôme PALMADE (Maire).

Date de convocation : 10 Juillet 2020.

**Présents** : PALMADE Jérôme, RIVES Pascale, ROSIQUE Henri, CIMPELLO Céline, BONILLO Ludovic ; THOMAS Marion, FUENTES Frédéric, SAREHANE Saadia, ELIAS Gérard, BENTZ Yvette, PELLET Yves, VAUR Véronique, GUILLET David, BLANC Estelle, DUTILLEUL Xavier, CARDOSO DA COSTA Gwladys, DALMAU Pierre, GIMENEZ Vanessa, GAUX Jacques, VALENTE DE OLIVEIRA LOPES Sonia, GRUPPOSO Jean-Bernard, LANCIEN Anne-Laure, MAFFRE Michel, MARIBAUD Louis, ANDRE Incarnation, CAYRO Régis, MARTINEZ René, DURAND Nicole.

**Absent (s) ayant donné pouvoir** : Michel MAFFRE par Régis CAYRO, ESPERT Christine par Incarnation ANDRE.

Madame THOMAS Marion a été élue secrétaire de séance.

**DE\_2020\_035 : Désignation des délégués au syndicat mixte pour la restauration collective, l'animation pédagogique et le transport Pyrénées-Méditerranée (SYM P-M)**

Monsieur le Maire,

**INFORME** l'Assemblée que conformément aux dispositions des articles L 5721.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la Commune de PIA au Syndicat Mixte pour la Restauration Collective, l'Animation Pédagogique et le Transport Pyrénées-Méditerranée (SYM P-M).

Le Conseil municipal,

**Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré**

**PROCÈDE**, conformément aux dispositions des articles L 5721.1 et suivants du CGCT, à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue, de DEUX (2) délégués titulaires au SYM Pyrénées-Méditerranée.



Deux candidats : Mme Marion Thomas et Monsieur Pierre Dalmau

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 29
- Suffrages exprimés : 24
- Nombre de bulletins nuls : 5

Sont élus :

- Mme, Marion THOMAS
- M. Pierre DALMAU

Pour représenter la Commune de PIA au Syndicat Mixte pour la Restauration Collective, l'Animation Pédagogique et le Transport Pyrénées-Méditerranée (SYM P-M).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
Jérôme PALMADE



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
21 JUL. 2020  
COURRIER

Certifié exécutoire suivant le dépôt en préfecture le :  
Publié ou notifié le :

*Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- date de sa réception en préfecture du département des Pyrénées-Orientales,
- date de sa publication et/ou de sa notification.

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.